



## Demande de renseignement pour une succession sans lien de parenté

Par **mag42**, le **13/01/2016** à **11:45**

Bonjour,

cela va faire 3 ans en avril, qu'une grande amie à ma maman est décédée.

Cette dame que nous considérons comme une grand mère mais avec qui nous n'avons aucun lien de parenté était célibataire et sans enfant. Elle à 2 neveux donc un qui refuse l'héritage et qui n'était même pas là aux obsèques et un deuxième sous tutelle.

Elle aussi était sous tutelle, suite à des petits soucis.

Suite à son décès, sa tutrice nous avait dit qu'elle contacterai le notaire afin que nous puissions récupérer des petits souvenirs (photos ou autre) à son domicile, nous n'avons jamais eu de nouvelles, et il nous ai difficile d'imaginer tous ce souvenirs laisser à l'abandon dans cette maison.

Ma question est la suivante, à ton le droit de faire une demande à son notaire?

Si la maison est vendue, que va t -il advenir de tout ce qui la compose: meubles, album photo, lettres et courriers?

J'avoue que l'idée de m'imaginer que nos dessins, cartes postales, photos.. puissent être jeté ou récupère par une tiers personne me fait mal au coeur..

Quels sont nos droits?

Merci

Par **youris**, le **13/01/2016** à **13:32**

bonjour,

si cette personne n'a pris aucune disposition à votre égard, juridiquement vous n'avez aucun droit sur les affaires qui sont l'appartement de la défunte.

comme cette personne était placée sous tutelle, vous devez poser la question au juge des tutelles par l'intermédiaire de la tutrice.

selon votre message, le neveu, placé sous tutelle, reste le seul héritier.

salutations